



## Compte-rendu conseil d'école N°2

Jeudi 4 mars 2021 à 18h, école de  
Chavannes

Réunion en visioconférence

### Membres du conseil d'école :

**Enseignants :** Mme BAUDRIER, M. DANNONAY, Mme DEMONT, Mme GUIBBERT, Mme GUILLEMOIS, Mme JEUNE, Mme MARTIN, Mme SCHWARZ

**Maires :** M. DEBRIE (Bren), M. FLORENT (Marsaz), M. POCHON (Chavannes)

**Elus chargés des affaires scolaires :** M. GONTHIER (Chavannes), Mme DOMENICHINI (Bren), Mme RENARD (Marsaz)

### Représentants des parents d'élèves :

**Bren :** Mme PEYROT, Mme DIAS

**Chavannes :** Mme RAYNARD, Mme TERPAN, M. CHIROUZE

**Marsaz :** Mme. TERRAES

### Excusés :

Mme ANSART VERONIQUE (IEN), Mme HAMON, M. DEBRIE (Bren), M. FLORENT (Marsaz), Mme MANSOURI, Mme JULIEN, M. LIEBAULT, Mme PALISSE, Mme THIEBAUX.

Secrétaire de Séance : Mme SCHWARZ Fanny

Remerciements aux membres présents pour leur participation à la réunion en visioconférence.

### Parole aux enseignants

#### 1. Personnels de l'école :

Mme HAMON, directrice de l'école de Bren est en congé maternité : elle est remplacée par M. DANNONAY jusqu'à la fin de l'année scolaire ; Mme Guibert assure l'intérim de direction.

Ecole de Chavannes : Mme REYMOND, AESH intervient depuis le 4 janvier en accompagnement d'une élève de CP chez Mme Martin ; sur 2 demies-journées.

#### 2. Effectifs par niveau

ECOLE	Nombre d'élèves total					TOTAL RPI
MARSAZ	53 élèves	<b>PS : 34</b>	<b>MS : 19</b>			188 élèves
CHAVANNES	71 élèves	<b>MS : 8</b>	<b>GS : 17</b>	<b>CP : 25</b>	<b>CE1 : 21</b>	
BREN	64 élèves	<b>CE2 : 22</b>	<b>CM1 : 28</b>	<b>CM2 : 14</b>		

### **3. Protocole sanitaire**

dernière mise à jour : 19/02/2021

Depuis la rentrée des vacances d'hiver, le protocole sanitaire à l'école a été renforcé.

- non brassage des élèves des différentes classes,
- port du masque obligatoire à partir du CP, pour les élèves,
- port du masque obligatoire pour tout le personnel,
- seuls, les masques de catégorie 1 ou masques chirurgicaux sont autorisés,

Remerciements aux mairies pour avoir doté les écoles, ainsi qu'à l'inspection de circonscription.

- distanciation : en maternelle distanciation entre les groupes classes, ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe en extérieur et intérieur.

En élémentaire, en intérieur, de 1 m si possible, ne s'impose pas en extérieur entre élèves du même groupe.

Pendant le temps de cantine, distanciation de 2 m entre chaque groupe classe (ou plusieurs services), désinfection obligatoire

- maintien arrivée séparée des élèves à l'école, récréations séparées,
- maintien des gestes barrières déjà connus,
- pour le personnel enseignant : les réunions de plus de 6 personnes doivent se tenir en audio / visio-conférence.

Nous rappelons l'obligation du port du masque aux abords des écoles et dans tout espace public pour toutes personnes âgées de plus de 11 ans.

### **4. Projets (RPI, écoles, classes)**

Le vendredi 18 décembre : Noël a été fêté au sein des écoles avec distribution de gourmandises aux élèves. Merci aux communes.

Carnaval le 9 mars : La Marelle finance la venue d'un conteur dans chacune des classes tout au long de la journée ; un goûter sera offert aux élèves.

Fête des écoles : 25 juin à Bren, selon les conditions sanitaires à venir.

Proposition : possible intervention de l'Association MELCHIOR pour faire connaître les équidés, auprès des écoles. A voir la faisabilité du projet, ultérieurement.

#### ***Ecole de Marsaz :***

❖ Projet sur l'univers des contes et des comptines :

\_ Travail avec la forêt des contes de Villevocance : entre 3 et 5 interventions à l'école d'un conteur : offrir et enrôler les élèves dans un conte oralisé (gestes, répétition, travail avec le corps) puis vivre des ateliers de création en lien avec les histoires contées.

\_ 1 journée en lien avec ce thème en co-construction (plusieurs modalités sont envisagées).

\_Construction conjointe d'une histoire oralisée et écrite avec les élèves de CM de l'école de Bren.

- ❖ Ecoles qui chantent.
- ❖ Une correspondance entre les PS/MS et MS/GS entre Marsaz et Chavannes.
- ❖ Les élèves ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque municipale : la bibliothèque vient à nous et prête un stock de livres sur les thèmes travaillés.

#### Ecole de Chavannes :

- Inscription à la Fête du court-métrage pour les 3 classes (du 24 au 31 mars)
  - Projet rivière : soutenu par la Communauté de Communes, à venir, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, la dernière étant une sortie à l'Etang du Mouchet en Mai-juin,
  - Initiation au tennis pour 10 séances pour les classes, début 30 mars, avec le Club de Tennis de Champos
- Remerciements à l'association Sport et Loisirs qui met à disposition le terrain de tennis de Chavannes
- Cycle natation : il devrait débuter, si toutes les conditions sont réunies le lundi 29 mars, pour les élèves de CP et CE1.
  - Fête du 100<sup>e</sup> jour d'école : le 6 avril,
  - Projet avec le centre Kapla de Lyon : le 21 mai
  - Les élèves ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque municipale : la bibliothèque vient à nous et prête un stock de livres sur les thèmes travaillés.

#### Ecole de Bren :

- Projet SKI : les 3 classes ont fait du ski alpin ( 6 séances pour CE2 et 3 pour CM) : la Région subventionne le transport.
- CE2 : « Du champ à l'assiette », projet financé par la Communauté de Communes : visite de la miellerie de Bren et d'un maraîcher,
- Intervenant Batuccada : 1 vendredi sur 2,
- Projet avec Marsaz (voir ci-avant)
- Projet Plantation d'arbres : sur le chemin de l'école le long du chemin des randonneurs dans le courant du mois de mars. Les arbres sont fournis par la mairie et seront plantés par les élèves.

### **5. ENIR, phase 3**

En septembre dernier, le RPI a déposé un dossier pour les 3 écoles pour la 3<sup>ème</sup> phase du projet ENIR (Ecoles numériques innovantes et rurales), afin de compléter son matériel numérique à l'usage des classes. Ce projet est financé à 50 % par les communes et 50 % par l'État. Malheureusement, nos dossiers n'ont pas été retenus.

Un nouveau plan de relance dédié au numérique a été mis en place, c'est le projet « Socle numérique dans les écoles élémentaires » pour le cycle 2 et le cycle 3. Projet subventionné par l'État sur 2 volets : un volet équipement et travaux, et un volet services et ressources numériques. Bren et Chavannes, non retenus au projet précédent, peuvent candidater à celui-ci.

L'école maternelle de Marsaz n'est pas éligible aux nouvelles modalités de candidature, mais ayant des besoins en matériel numérique, elle a été contactée par le référent numérique de la circonscription pour étudier une solution qui permettrait une dotation globale en s'associant avec une autre école du RPI. Avant de détailler cette solution, nous souhaitons en parler avec les mairies, les informations seront relayées au troisième conseil d'école.

## **6. Ecole de Marsaz : horaires fin de cours / transports / garderie**

Contexte : l'école se termine à 16h20 – le car arrive à 16h40-16h45 à l'école de Marsaz.

Plusieurs familles peuvent venir chercher leurs enfants à 16h30 et questionnent le fonctionnement suivant :

- Ils sont obligés d'aller chercher leurs enfants dans une autre commune 30 minutes plus tard, alors qu'ils pourraient les récupérer à Marsaz.

- Les enfants du car attendent dans la cour comme ceux de la garderie.

Un questionnement est souvent posé à l'école de Marsaz qui a donc demandé de relayer l'information à la mairie et aux délégués parents.

Les réponses des mairies :

1) Dans le cas d'attente pour le car, les enfants attendent dans la cour de l'école l'arrivée du car : ce temps d'attente est considéré comme un temps de garderie (gratuit) car les enfants sont surveillés par du personnel communal.

a. Si l'enfant prend le car : il n'y a pas de coût supplémentaire.

b. Si l'enfant est récupéré par la famille durant ce temps d'attente alors qu'il était prévu qu'il prenne le car : ce temps d'attente devient alors un temps de garderie payant.

2) Une réflexion est à mener quant aux espaces dédiés (espace attente de car / garderie sans car) afin d'éviter certaines confusions.

3) Les parents d'élèves interrogent les mairies sur la mise en place d'un tarif spécifique dans le cas 1) b. (ci-dessus), pour les familles concernées par 5 ou 10 minutes de garderie.

## **7. Rentrée 2021 : horaires des écoles**

Les horaires scolaires sont définis pour une durée maximale de 3 ans en statuant à partir d'une proposition conjointe de la collectivité et du conseil d'école. Dans chaque école, en raison du contexte sanitaire, s'est tenu le 26 novembre 2020 un conseil d'école extraordinaire concernant les horaires scolaires de la rentrée prochaine et pour une période de 3 ans.

La proposition soumise au vote reprend les horaires scolaires actuels hors contexte sanitaire.

Chaque conseil d'école extraordinaire a voté pour la reconduction des horaires actuels :

Marsaz	: 8h50 - 11h50	13h20 - 16h20
Chavannes	: 8h55 - 12h00	13h30 – 16h25
Bren	: 8h55 - 12h05	13h35 - 16h25

Parole aux mairies

## **8. Procédure de dérogation scolaire**

Les mairies des 3 communes ont élaboré un document commun RPI, pour les demandes de

dérogation.

En effet, un enfant non domicilié dans une des communes du RPI et qui veut aller dans une de ses écoles fait l'objet d'une demande de dérogation auprès des mairies.

Chaque mairie, qui donnera une dérogation, préviendra les autres mairies.

L'école procède seulement à l'admission des élèves, après validation de l'inscription par les mairies, au vu des documents fournis.

## Parole aux représentatns des parents d'élèves

### **9. Créneau supplémentaire en garderie**

Même demande qu'au point 6. Ecole de Marsaz : horaires fin de cours / transports / garderie

Voir les réponses données dans le paragraphe précité.

### **10. Remerciements à l'école de Bren**

Les parents remercient l'équipe éducative pour le projet ski dont le dossier a été monté rapidement.

L'équipe enseignante en profite aussi pour remercier La Marelle qui a financé en partie le projet et les parents agréés qui ont accompagné et prêté des affaires de ski aux familles qui n'en n'avaient pas.

### **11. Remerciements**

- aux familles pour leur implication auprès des classes,
- à toutes les personnes passant un agrément pour le ski, la piscine, le vélo,
- à l'association des parents d'élèves La Marelle pour le financement des activités, pour les manifestations organisées à cet effet,
- aux mairies des 3 communes et aux personnels dans les écoles (atsem, cantine, garderie, car) car le contexte n'est pas simple,
- aux 3 bibliothèques municipales,
- à l'association Sport et Loisirs.

### **12. Date du conseil d'école n°3**

Il se tiendra le mardi 22 juin à Marsaz, à 18h.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le conseil d'école se termine à 19h00.

Le 4 mars 2021

Lalâtiana GUILLEMOIS

Directrice de l'école de Chavannes

Présidente

Fanny SCHWARZ

Professeur des écoles adjoint

Secrétaire